

MANIFESTATION SCIENTIFIQUE

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Contact
Arnaud CUTIVET
04 37 90 17 14
acutivet@canceropole-clara.com

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Table des matières

1. Définition du programme	3
2. Nature de l'aide	3
3. Procédure de soumission	3
4. Processus de sélection.....	3
4.1 Sélection des demandes.....	4
4.2 Critères d'éligibilité	4
4.3 Critères de sélection.....	4
5. Conditions d'application	4
5.1 Versement de l'aide	5
5.2 Nature du partenariat	5
5.3 Bilan.....	5

1. Définition du programme

Attentif au rayonnement de l'excellence scientifique en région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le respect de ses missions d'animateur de réseau, le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) propose un programme de soutien aux manifestations scientifiques en oncologie.

Par manifestation scientifique est entendu tout congrès, séminaire, workshop, colloque, symposium, journée annuelle organisée par un centre de recherche, une société savante, un réseau régional ou national, et proposée à l'initiative d'une ou plusieurs équipes issues du périmètre du CLARA.

Le thème de ces manifestations doit être dédié à la recherche en oncologie et peut relever de tous les domaines et disciplines scientifiques, depuis la recherche fondamentale et translationnelle jusqu'à la recherche clinique, incluant l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales.

La priorité sera donnée aux manifestations dont les thématiques seront les plus proches de la stratégie scientifique du CLARA.

2. Nature de l'aide

Le soutien prend la forme d'une aide financière pour l'organisation d'une manifestation.

La subvention accordée ne pourra excéder :

- **1500 € pour les manifestations à dimension régional ou national ;**
- **4000 € pour les manifestations à dimension internationale.**

On entend par manifestation à dimension internationale tout événement pour lequel le programme prévoit au minimum 50% d'intervenants étrangers.

La demande de soutien peut concerner :

- Les frais de fonctionnement ;
- Et/ou la prise en charge d'un prix pour une communication ;
- Et/ou une aide matérielle (fourniture d'objets publicitaires : sacoche, stylos, tour de cou, carnets,...).

3. Procédure de soumission

Le formulaire de soumission est disponible sur le site internet du CLARA.
<http://www.canceropole-clara.com/appels-a-projet/soutien-aux-manifestations-scientifiques/>

Les demandes de soutien sont à envoyer par voie électronique à acutivet@canceropole-clara.com.

Les dossiers sont recevables à tout moment, avant le 10 mars, le 10 juin, le 10 septembre ou le 10 décembre. Les demandes sont évaluées chaque trimestre.

4. Processus de sélection

4.1 Sélection des demandes

Les réponses peuvent se faire tout au long de l'année.

Les dossiers reçus sont examinés par un comité interne au CLARA, composé du secrétaire général du CLARA, du chargé de mission Animation scientifique et du responsable de la communication. Ce comité se réunit tous les 3 mois (mars, juin, septembre, décembre).

Un classement de l'ensemble des dossiers éligibles selon les critères détaillés en §4.2 sera réalisé par le comité. Les subventions seront accordées en fonction de l'enveloppe budgétaire décidée par le Comité de Direction du CLARA.

À l'issue de la sélection, un courrier de notification est envoyé à l'ensemble des candidats. Dans le cas d'un avis favorable, ce courrier mentionne le montant de la subvention accordée.

4.2 Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les demandes doivent satisfaire aux critères suivants :

- Le thème de la manifestation doit être en lien avec la recherche sur le cancer ;
- La manifestation doit se dérouler en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Au moins un membre du comité d'organisation doit être rattaché à un organisme public situé en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La demande de soutien doit être déposée au plus tard 3 mois avant la date de l'événement ;
- Les inscriptions à l'événement doivent être ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (chercheurs, cliniciens, étudiants) ;
- La demande de soutien ne doit pas excéder 50% du budget global de la manifestation.

Ne sont pas éligibles les réunions de travail, les événements à destination du public, les manifestations à but lucratif.

4.3 Critères de sélection

Les critères d'évaluation examinés pour la sélection des demandes sont les suivants :

- Respect des critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ;
- Objectifs de la manifestation ;
- Qualité scientifique du programme et ouverture disciplinaire ;
- Adéquation du thème de la manifestation avec la programmation scientifique du CLARA ;
- Impact sur la structuration des acteurs de la recherche sur le cancer en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Visibilité attendue pour le CLARA.

5. Conditions d'application

5.1 Versement de l'aide

L'aide sera versée à la structure gestionnaire du bénéficiaire. La subvention devra être directement dédiée à l'organisation de la manifestation et en aucun cas aux frais généraux de la structure.

Dans la mesure où le soutien prévoit l'attribution d'un prix pour une meilleure communication, le montant de la récompense pourra être versé à l'organisateur, en assurant le reversement auprès du lauréat, ou versé directement par le CLARA au lauréat.

5.2 Nature du partenariat

Le partenariat entre le CLARA et le bénéficiaire pourra inclure les conditions suivantes :

- La mention du soutien du CLARA sur tous les supports de communication produits dans le cadre de l'événement. Le CLARA fournira pour cela son kit de communication incluant son logotype ;
- La diffusion d'informations relatives à l'activité du CLARA (insertion de documents dans la pochette des participants) ;
- La mise à disposition d'un stand ;
- La remise d'un prix pour une meilleure communication ;
- La prise de parole d'un représentant du CLARA lors de la manifestation ;
- La participation d'un représentant du CLARA à la manifestation.

Le CLARA s'engage à assurer la visibilité de la manifestation par ses différents moyens de communication.

5.3 Bilan

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à transmettre au CLARA un bilan de la manifestation incluant le nombre de participants, le budget final de la manifestation, le nombre d'intervenants, les documents associés à la manifestation, ...

Le CLARA pourra utiliser ces informations à des fins d'évaluation du programme.

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER



Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes
Bâtiment Domilyon - 5^e étage
321, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
Tél.: 04 37 90 17 10

www.canceropole-clara.com



Sous l'égide de

